

# **COMPTE-RENDU**

## **de la réunion du**

## **Conseil Municipal**

## **du 26 octobre 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt six octobre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

**Etaient présents :**

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Alexandra LEBLANC, Gaëtane LE SAUSSE, Jean-Marc PLISSONNEAU, Ludovic ORAIN. Françoise VERCHERE et Arnaud GUICHON

**Etaient absents et excusés :** Marie-Ange OHEIX, Jean-Michel SYLVESTRE, Emmanuelle DUCHESNES, Laurent THEBAUD, Laurent LOQUET.

Marie-Ange OHEIX a donné pouvoir à Gervais BUGEL et Jean-Michel SYLVESTRE a donné pouvoir à Valérie GAUTIER.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte. Elle rappelle l'ordre du jour et propose au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour : -Rémunération des agents recenseurs et tarif de location de la salle c'queens jeunes.

**- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Alexandra LEBLANC en qualité de secrétaire de séance.

**-Approbation du compte rendu du 14/09/2015.**

**1- Travaux supplémentaires voirie RD33.**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que des travaux complémentaires pour l'aménagement sécuritaire entrepris sur la RD33 avaient été prévus par délibération du 14 septembre 2015.

Il était proposé au conseil municipal de poursuivre le busage réalisé par la commune afin d'obtenir la sécurité sur toute la longueur du même côté de la route.

L'estimatif indiquait une longueur de busage de 45 ml et compte tenu de la part prise en charge par le Département, la longueur réelle a buser est supérieure de 70ml et le reprofilage de 90ml.

Le coût total de l'aménagement sécuritaire de la RD33 s'élève à 38 568€.

Accord du conseil municipal.

**2- Décision modificative n°3-budget principal**

Suite aux dernières décisions prises par le conseil municipal, une décision modificative est présentée, afin de basculer certaines opérations en investissement :

Section de fonctionnement dépense et recettes = - 46 112.00€

Section d'investissement dépenses et recettes = + 52 668.00€

L'assemblée accepte de diminuer le résultat reporté en fonctionnement et de le transférer en investissement pour 49 390.00€.

### **3- Rapport 2014 sur le prix et la qualité de l'eau**

Madame le maire présente le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable adressé par Atlantic'eau.

Depuis le 1er avril 2014, le syndicat départemental d'eau potable a pris le nom d'atlantic'eau. Le territoire de Quilly dépend du bassin de Campbon. Ce dernier comprend 448 km de canalisations. La gestion de la distribution de l'eau est assurée par Véolia Eau.

Le rapport 2014 est déposé à l'accueil de la mairie pour consultation du public aux heures d'ouverture.

### **4- Avis sur le schéma de mutualisation Communauté de communes de Loire et Sillon**

Vu la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 qui a notamment introduit l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

La loi du 16 décembre 2010 prévoit ainsi que dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux un schéma de mutualisation de services doit être élaboré.

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRE, confirmant l'obligation d'adoption du schéma de mutualisation avant le 31 décembre 2015.

Vu la nécessité de recueillir préalablement au vote en conseil communautaire l'avis des communes membres sur le schéma de mutualisation des services.

Des mutualisations entre deux ou plusieurs communes membres pourront également être encouragées, notamment concernant les services techniques qui nécessitent une gestion de proximité ou encore la mutualisation de matériels techniques.

Il convient aujourd'hui que les communes donnent leur avis sur ce document afin que la Communauté de communes Loire et Sillon puisse adopter le schéma.

Ce document n'engage pas les communes sur le niveau de mutualisation souhaité et exprimé au travers de l'étude mais exprime sur la durée du mandat une intention générale sur le cadre et la méthode de mutualisation.

### **5- Avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale**

La Préfecture de Loire-Atlantique informe que chaque département doit se doter, avant le 31 mars 2016, selon le calendrier fixé par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), d'un nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale, destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale.

Madame le maire donne lecture des documents déposés par la Préfecture.

Considérant que le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale propose une fusion des communautés de communes de Cœur d'Estuaire et de Loire et Sillon,

Aux regards des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un AVIS FAVORABLE sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

### **6- Rémunération des agents recenseurs**

Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte du 20 janvier au 21 février 2016.

Compte tenu du montant de la dotation versé par l'Etat à la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1.72€ par feuille de logements remplie

1.13€ par bulletin individuel rempli.

#### **7- Tarif de location de la salle C'Queens jeunes**

La salle C'Queens jeunes est utilisée le mardi par une association qui réalise des cours de sophrologie.

Par manque d'adhérent et pour ne pas arrêter l'activité, la responsable, Madame LOZACHMEUR propose de poursuivre les cours de sophrologie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le tarif de location de la salle pour la sophrologie à 6€ par séance et autorise le maire à signer une convention de location.

#### **Questions diverses :**

-Mur de TAGS : Mr BUGEL donne connaissance à l'assemblée d'une demande faite par des enfants de Quilly qui souhaitent pouvoir bénéficier d'un mur de tags. (Pas de décision).

#### **Dates à retenir :**

-Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 30 novembre, 20H.

L'assemblée est invitée à se retrouver également le lundi 23 novembre pour des prévisions budgétaires.

XXXXXX

